

## CONSEIL COMMUNAL DU 10 NOVEMBRE 2009

Le Conseil :

- approuve le budget 2010 des Fabriques d'Eglise Ste-Thérèse d'Avila de Nonceveux et de l'Immaculée Conception à Theux.
- approuve la modification budgétaire n° 2 / 2009 du CPAS.
- approuve les modifications budgétaires communales n° 7 et 8, après amendement.
- arrête pour l'exercice 2010, une taxe communale sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés. La taxe comprend une partie forfaitaire (qui prend en compte la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice) et une partie proportionnelle en fonction du poids des déchets déposés à la collecte et du nombre de levées du ou des conteneurs.
- arrête à partir du 01/01/2010, pour une période expirant le 31/12/2012, une redevance pour l'octroi de concession.
- approuve le cahier des charges et le devis estimatif, fixe le mode de passation de marché par procédure négociée sans publicité, pour :
  - l'acquisition de matériel Astrid pour le SRI.
  - la réalisation d'une aire d'accueil pour motorhomes, et sollicite auprès du Commissariat Général au Tourisme de la région Wallonne les subsides (90%).
  - le marché « Voiries – Dégâts d'hiver – mission de coordination projet et réalisation ».
  - l'acquisition d'un ordinateur portable et de ses accessoires pour le PCS.
  - l'acquisition d'une détection incendie pour les bâtiments du SRI.
- prend acte et ratifie les ordonnances de police prises par le Bourgmestre.
- décide la création d'une « zone 30 » dans le village de Septroux.
- décide de créer un emplacement stationnement réservé aux fournisseurs et livreurs Rue de l'Enseignement, sur une longueur de 10 m.
- décide la réparation du véhicule UNIMOG du SRI.
- décide l'octroi de concessions dans les cimetières de Deigné et Dieupart.